

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 07944

Numéro SIREN : 537 612 327

Nom ou dénomination : ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2018 sous le numéro de dépôt 12400

Désignation de l'entreprise : Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 45 Rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET Durée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 3 7 6 1 2 3 2 7 0 0 0 1 6 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/09/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC		
	Frais d'établissement*	CX	CQ		
	Frais de développement*	AF	AG	92 005	27 472
	Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI	800 578	800 578
	Fonds commercial (1)	AJ	AK		
	Autres immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN	AO		
	Terrains	AP	AQ		
	Constructions	AR	AS		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	77 155	28 735
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	265 407	265 407
	Autres participations	BB	BC		
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	BD	BE		
	Créances rattachées à des participations	BF	BG		
	Autres titres immobilisés	BH	BI	27 322	27 322
	Prêts	BJ	BK	1 318 672	1 149 513
	Autres immobilisations financières*	BL	BM		
	TOTAL (II)	BN	BO		
	STOCKS*	BP	BQ		
	Matières premières, approvisionnements	BR	BS		
	En cours de production de biens	BT	BU		
	En cours de production de services	BV	BW		
	Produits intermédiaires et finis	BX	BY	70 574	660 611
	Marchandises	BZ	CA	105 059	105 059
	Avances et acomptes versés sur commandes	CB	CC		
	Créances	CD	CE		
	Clients et comptes rattachés (3)*	CF	CG	268 724	268 724
Comptes de régularisation	DIVERS	CH	CI	48 212	48 212
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CJ	CK	70 574	1 082 606
	Disponibilités	CW			
	Charges constatées d'avance (3)*	CM			
	TOTAL (III)	CN			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	1A	239 734	2 232 118
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif * (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)				
Renvois :		CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
(1) Dont droit au bail :					
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :					
Clause de réserve de propriété : *					
Immobilisations :					
Stocks :					
Créances :					

copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSENéant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	522 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	113 752
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	11 374
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	216 104
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	111 726
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	975 037
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	112 867
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	209 489
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	483 471
	Dettes fiscales et sociales	DY	245 119
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	17 884
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	188 251
	TOTAL (IV)	EC	1 257 082
	Ecarts de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 232 118
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1E	
		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 241 977
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	312

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	2 185 066	FH		FI	2 185 066
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 185 066	FK		FL	2 185 066
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	8 657
	Autres Produits (1) (11)					FQ	1 732
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 196 455
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 177 329
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	27 897
	Salaires et traitements *					FY	580 702
	Charges sociales (10)					FZ	231 393
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	25 498
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	35 464
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	2 985
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 081 267
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	115 188
	Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH
		Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 342
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	6 342
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV -6 342
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW 108 846

Désignation de l'entreprise Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSENéant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	44 697
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	44 697
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	9 040
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 040
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	35 657
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	32 776
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 241 151
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 129 425
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	111 726
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	4 289
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	3 402
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9	3 402	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
SORTIE IMMO JAS VAL.ELEM.CEDES IMMO.CORP.		9 040	
REM CHQ SOLDE DETTE MR MALKI			750
MMA ASSURANCE			20 132
REP. DEPOT CAUTION LOJELIS			5 813
VIRT GENERALI VIE IFC ALX			14 858
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE
Comptes annuels au 30/09/2017

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 2 232 118,35 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 111 726,23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|---|---------------|
| - Agencement et aménagement des constructions | de 3 à 10 ans |
| - Installations techniques | 5 ans |
| - Mat. et mobiliers de bureau | de 4 à 10 ans |
| - Logiciels | de 1 à 5 ans |

Copie certifiée conforme


CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	920 054		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.				
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		38 603		16 153
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & mobilier informatique		57 425		5 709
FINANCIERES	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	96 027		21 862
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		265 407		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		19 737		9 750
		TOTAL	285 144		9 750
		TOTAL GENERAL	1 301 226		31 612
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL		920 054	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Inst. gal. agen. amé. divers		12 000	42 756	
	Autres immos corporelles				
	Matériel de transport				
	Mat. bureau, inform., mobilier			63 134	
FINANCIERES	Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	12 000	105 890	
	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			265 407	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		2 166	27 322	
		TOTAL	2 166	292 728	
		TOTAL GENERAL	14 166	1 318 672	

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	78 966	13 039		92 005
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén.	23 160	3 009	2 960	23 209
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	44 496	9 450		53 946
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	67 656	12 459	2 960	77 155
	TOTAL GENERAL	146 622	25 498	2 960	169 160

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements								
TOTAL								
A. Immob. incorpor.								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
ALTERIA CERGY - 8 rue du Ponceau 95000 CERGY - 316469	67 520	150 968	67,51	41 851
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE
Comptes annuels au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société) ALTERIA CERGY - 8 rue du Ponceau 95000 CERGY - 316469923000	67 520	150 968	67,51	265 407	265 407			959 202	41 851	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.
(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.
(5) Mentionner au pied du tableau la part entre l'euro et les autres devises.
(6) Dans la monnaie locale d'opération.
(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.
(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

**ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	27 322		27 322
	Clients douteux ou litigieux	63 874	63 874	
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	667 311	667 311	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	450	450	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	82 490	82 490	
	coll. publiques	17 341	17 341	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	693	693	
Renvois	(1) Montant	4 085	4 085	
	(2) des	48 212	48 212	
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
TOTAUX		911 778	884 456	27 322

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	48 212
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	48 212

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	45 776
Autres créances	20 368
Disponibilités	
TOTAL	66 143

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	112 867	97 762	15 105	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	483 471	483 471		
Personnel & comptes rattachés	51 127	51 127		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	56 367	56 367		
Etat & Impôts sur les bénéfices	8 252	8 252		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	108 966	108 966		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	20 407	20 407		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	209 489	209 489		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	17 884	17 884		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	188 251	188 251		
TOTAUX	1 257 082	1 241 977	15 105	

Renvois

- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	188 251
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	188 251

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 126
Dettes fiscales et sociales	92 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	5 562
TOTAL DES CHARGES À PAYER	260 143



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 21 161 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

Les impacts associés à la prise en compte du CICE sur les états financiers :

- Au bilan : un crédit d'impôt restituable de 15 016€
- Au résultat : une diminution de la charge de personnel de 21 161€

ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS

Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite
à l'Ordre des Experts comptables de la région Paris – Ile de France
et de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes à la Cour d'Appel de Versailles
Société par actions simplifiée au capital de 522 080 euros
Siège social : 45 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS PERRET
537 612 327 R.C.S. NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars à 10 heures, les Associés de la Société par actions simplifiée « ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS » au capital de 522 080 euros divisé en 52 208 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Cédric LAVEDRINE, Président de la société, qui constate que sont présents ou représentés :

- Monsieur Michel SEZALORY, propriétaire de	1 action
- Monsieur Cédric LAVEDRINE, propriétaire de	1 action
- Monsieur Edouard VOISIN, propriétaire de	1 action
- Monsieur Jean-François FLAUD, propriétaire de	1 action
- la société CEDRIC LAVEDRINE EURL, propriétaire de représentée par Monsieur Cédric LAVEDRINE, gérant	26 103 actions
- la société AUDIT CONSEIL VOISIN Managers, propriétaire de représentée par Monsieur Edouard VOISIN, gérant,	26 101 actions

Total des actions composant le capital social : 52 208 actions

Il est établi une feuille de présence signée par chaque Associé en entrant en séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Le Président constate que tous les Associés sont présents ou représentés et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer et est déclarée régulièrement constituée.

Le Commissaire aux comptes, la société CABINET GODDET ET ASSOCIES, est excusé absent.

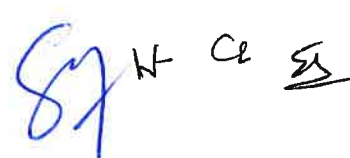
Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée copie des convocations, la feuille de présence signée, l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la société au 30 septembre 2017, le rapport de gestion établi par le Président, le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice, le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce, ainsi que le texte du projet des résolutions proposées.

Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus, ce dont l'Assemblée Générale lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2017,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions de l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et des rapports qui les concernent ; quitus au Président et au Commissaire aux comptes,
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice,
- Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de commerce,



- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant,

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Proposition d'augmentation du capital social réservée aux salariés ; autorisation et pouvoirs donnés au Président,
- Pouvoir en vue des formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par le Président, des rapports du Commissaire aux comptes et du texte des résolutions proposées, et déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés. Elle approuve en outre les opérations et les mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement, visée à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion de la Société, et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat, pour l'exercice clos au 30 septembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 111 726,23 euros de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	216 104,40 €
Résultat de l'exercice	111 726,23 €
Mise au compte réserve légale	5 586,31 €
Mise au compte report à nouveau	106 139,92 €
Report à nouveau final	322 244,32 €

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes auparavant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport sans réserve.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à leur terme, décide de renouveler dans leurs fonctions en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la SAS CABINET GODDET ET ASSOCIES et en qualité de Commissaire aux comptes suppléant la SARL G.C.A. - GROUPE DE CONTROLE ET D'AUDIT, tous deux pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

cc H
Sg

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2, du Code de commerce et des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail, de statuer sur un projet d'augmentation de capital social par émissions d'actions réservées aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de donner au Président tous pouvoirs pour augmenter le capital de la société d'un montant qui ne pourra excéder 3 % du capital social, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise susceptible d'être mis en place sur les actions de la société dans les conditions prévues aux articles L 332-18 et suivants du Code du travail.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président, lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription conformément aux dispositions de l'article L 3332-20 du Code du Travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des associés aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société.

La présente délégation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs sont conférés au Président à l'effet de mettre en œuvre la présente décision dans les conditions légales et réglementaires, et notamment à l'effet de :

- réaliser l'augmentation du capital susvisée déterminée par l'assemblée générale, par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés,
- fixer les modalités de cette émission ;
- déterminer le prix de souscription ;
- prévoir la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitive l'augmentation de capital à réaliser en exécution de la présente assemblée générale ;
- procéder à la modification corrélative des statuts, établir tous rapports complémentaires et généralement faire tout ce qui sera nécessaire

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et les Associés présents ou leur mandataire.

Michel SEZALORY

Cédric LAYEDRINE

Edouard VOISIN

Jean-François FLAUD

EURL CLE

SARL ACV Managers

Siège social :
21, rue d'Artois
75008 PARIS

Bureaux et adresse de corresp. :
6, boulevard Bineau
92300 LEVALLOIS-PERRET

Cabinet GODDET & Associés

Experts Comptables • Auditeurs • Conseils

Tél. : 01 47 58 47 47 - Fax : 01 47 58 92 32



ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS
SAS au capital de 522 080 €
Siège social : 45 RUE ANATOLE FRANCE
92300 LEVALLOIS

537612327

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS relatifs à l'exercice clos le 30/09/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ALTERIA EXPERTISE ET CONSEILS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Levallois, le 12 Mars 2018
Le Commissaire aux comptes
CABINET GODDET,
représenté par Rene POUTOU



ANNEXE I : Responsabilité du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

45 Rue Anatole France
92300 LEVALLOIS PERRET

Comptes annuels
Du 01/10/2016 au 30/09/2017

APE : 6920Z

SIRET : 53761232700016

ALTERIA Expertise et Conseils

Agence PARIS : 121, rue du Président Wilson - 92300 LEVALLOIS-PERRET

T: 01 55 90 02 02 - F: 01 47 30 23 95 - contact@alteria-expertise.com - www.alteria-expertise.com

Agence CERGY : 8, rue du Ponceau - 95000 CERGY PONTOISE

T: 01 30 38 15 55 - F: 01 34 35 17 10 - contact.cergy@alteria-expertise.com - www.alteria-expertise.com

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE À L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE LA RÉGION DE PARIS

SAS AU CAPITAL DE 552 080 €. APE : 6920Z - SIRET : 537 612 327 00016. TVA FR 48537612327



COMPTES ANNUELS

Attestation	3
Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat synthétique	6

ANNEXE COMPTABLE

Règles et méthodes comptables	7
Etat des immobilisations	10
Etat des amortissements	10
Liste filiales participations	12
Tab filiales participations	13
Actif circulant - Créances	14
Comptes régularisation Actif	15
Etat des échéances des dettes	16
Cptes de régularisation Passif	17
CI compétitivité et emploi	18

3

4

5

6

7

10

10

12

13

14

15

16

17

18

19

20

COMPTES ANNUELS

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE
Comptes annuels au 30/09/2017

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE
Pour l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	2 232 118,35 €
Chiffre d'affaires	2 185 065,74 €
Résultat net comptable	111 726,23 €

Fait à LEVALLOIS,
Le 29/12/2017.

CEDRIC LAVEDRINE,
Expert-comptable.



BILAN - ACTIF

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

ACTIF	Valeurs au 30/09/17		% de l'actif	Valeurs au 30/09/16		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr		Val. Nettes		
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles			37			38
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	119 477	92 005		27 472	40 511	
Fonds commercial (1)	800 578			800 578	800 578	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			1			1
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	105 890	77 155		28 735	28 371	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)			13			13
Participations	265 407			265 407	265 407	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	27 322			27 322	19 737	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 318 672	169 160	52	1 149 513	1 154 604	53
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes					2 160	
Créances			34			35
Clients (3)	621 535			621 535	571 623	
Clients douteux, litigieux (3)	63 874	70 574		-6 700	20 762	
Clients factures à établir (3)	45 776			45 776	73 433	
Personnel et comptes rattachés (3)	450			450		
Créances fiscales et sociales (3)	99 831			99 831	99 222	
Groupe et associés (3)	693			693	693	
Débiteurs divers (3)	4 085			4 085	8 402	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	268 724		12	268 724	225 534	10
Charges constatées d'avance (3)	48 212		2	48 212	35 444	2
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 153 180	70 574	49	1 082 606	1 037 273	47
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 471 852	239 734	100	2 232 118	2 191 877	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

PASSIF	Valeurs au 30/09/17	% du passif	Valeurs au 30/09/16	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	522 080	23	522 080	24
Primes d'émission, de fusion, d'apport	113 752	5	113 752	5
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		
Réserve légale	11 374		8 633	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	216 104	10	164 017	7
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	111 726	5	54 829	3
SITUATION NETTE	975 037	44	863 310	39
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	975 037	44	863 310	39
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			4 045	
TOTAL PROVISIONS			4 045	
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	112 867	5	235 790	11
Emprunts et dettes financières diverses (3)			8 957	
Groupe et associés	209 489	9	250 015	11
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	321 345	14	271 110	12
Fournisseurs, factures non parvenues	162 126	7	92 737	4
Dettes fiscales et sociales	245 119	11	260 073	12
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	17 884	1	11 144	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	188 251	8	194 696	9
TOTAL DETTES	1 257 082	56	1 324 522	60
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 232 118	100	2 191 877	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

15 105

1 241 977

312

112 554

1 211 968



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	2 185 066	100	1 950 899	100	234 166	12
Montant net du chiffre d'affaires	2 185 066	100	1 950 899	100	234 166	12
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	1 000				1 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	8 657		11 851	1	-3 195	-27
Autres produits	1 732		7 553		-5 821	-77
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 196 455	101	1 970 304	101	226 151	11
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	1 177 329	54	966 173	50	211 156	22
Impôts, taxes et versements assimilés	27 897	1	26 788	1	1 110	4
Salaires et traitements	580 702	27	588 987	30	-8 286	-1
Charges sociales	231 393	11	246 494	13	-15 101	-6
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	25 498	1	29 511	2	-4 013	-14
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	35 464	2	15 799	1	19 665	124
Dotations aux provisions			809		-809	-100
Autres charges	2 985		21 787	1	-18 803	-86
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 081 267	95	1 896 348	97	184 919	10
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	115 188	5	73 956	4	41 232	56
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

	Du 01/10/16 Au 30/09/17	% CA	Du 01/10/15 Au 30/09/16	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	6 342		9 622		-3 280	-34
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	6 342		9 622		-3 280	-34
RÉSULTAT FINANCIER	-6 342		-9 622		3 280	34
RÉSULTAT COURANT avant impôts	108 846	5	64 334	3	44 512	69
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	44 697	2			44 697	
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 697	2			44 697	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	9 040				9 040	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 040				9 040	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	35 657	2			35 657	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	32 776	2	9 505		23 271	245
TOTAL DES PRODUITS	2 241 151	103	1 970 304	101	270 848	14
TOTAL DES CHARGES	2 129 425	97	1 915 475	98	213 950	11
Bénéfice ou Perte	111 726	5	54 829	3	56 898	104

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE COMPTABLE



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 2 232 118,35 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 111 726,23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2017 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	de 3 à 10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Mat. et mobiliers de bureau	de 4 à 10 ans
- Logiciels	de 1 à 5 ans



Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE COMPTABLE

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	920 054		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers	38 603 57 425		16 153 5 709
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	96 027		21 862
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		265 407		
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		19 737		9 750
		TOTAL	285 144		9 750
TOTAL GENERAL			1 301 226		31 612

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			920 054	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers		12 000	42 756	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			63 134	
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		12 000	105 890	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				265 407	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			2 166	27 322	
		TOTAL		2 166	292 728	
TOTAL GENERAL				14 166	1 318 672	



CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortis sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	78 966	13 039		92 005
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agenc. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	23 160 44 496	3 009 9 450	2 960	23 209 53 946
TOTAL		67 656	12 459	2 960	77 155
TOTAL GENERAL		146 622	25 498	2 960	169 160

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS	REPRISES	Mouv. net des amortis fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements			
TOTAL			
A. Immob. incorpor.			
TOTAL			
Terrains			
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.		
Inst. techn. mat. et outillage			
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers		
TOTAL			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			
Total général non ventilé			

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
ALTERIA CERGY - 8 rue du Ponceau 95000 CERGY - 316469	67 520	150 968	67,51	41 851
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avais donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)
				Brute	Nette					
Filiales et participations (1)										
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)										
1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)										
ALTERIA CERGY - 8 rue du Ponceau 95000 CERGY - 316469923000	67 520	150 968	67,51	265 407	265 407			959 202	41 851	
2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Filiales non reprises au § A :										
a. Filiales françaises										
b. Filiales étrangères										
2. Participations non reprises au § A :										
a. Dans des sociétés françaises										
b. Dans des sociétés étrangères										

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.



ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	27 322		27 322
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	63 874	63 874	
	Autres créances clients	667 311	667 311	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	450	450	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	82 490	82 490	
	coll. publiques	17 341	17 341	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	693	693	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 085	4 085	
	Charges constatées d'avance	48 212	48 212	
TOTAUX		911 778	884 456	27 322
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			



ANNEXE COMPTABLE

Conseils
& Comptabilité

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE

Comptes annuels au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	48 212
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	48 212

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	45 776
Autres créances	20 368
Disponibilités	
TOTAL	66 143



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	112 867	97 762	15 105	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	483 471	483 471		
Personnel & comptes rattachés	51 127	51 127		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	56 367	56 367		
Etat & Impôts sur les bénéfices	8 252	8 252		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	108 966	108 966		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	20 407	20 407		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	209 489	209 489		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	17 884	17 884		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	188 251	188 251		
TOTAUX	1 257 082	1 241 977	15 105	

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

123 234

Sas ALTERIA EXPERTISE ET CONSE
Comptes annuels au 30/09/2017

(Articles R123-196 à R123-198 du Code de commerce)

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	188 251
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	188 251

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 126
Dettes fiscales et sociales	92 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	5 562
TOTAL DES CHARGES À PAYER	260 143



CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/2017, le CICE s'élève à 21 161 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

Les impacts associés à la prise en compte du CICE sur les états financiers :

- Au bilan : un crédit d'impôt restituable de 15 016€
- Au résultat : une diminution de la charge de personnel de 21 161€